



Les Genevez, le 8 mars 2017

AVIS OFFICIEL

**Entrée en vigueur de la modification de l'article 2 du règlement tarifaire relatif au règlement d'assainissement des installations d'épuration des eaux usées.
(Publication au Journal officiel du 08 mars 2017 – N° 9)**

Entrée en vigueur de la modification de l'article 2 du règlement tarifaire relatif au règlement d'assainissement des installations d'épuration des eaux usées.
(Publication au Journal officiel du 08 mars 2017 – N° 9)

La modification susmentionnée, adoptée par l'Assemblée communal des Genevez le 13 décembre 2016, a été approuvée par le Délégué aux affaires communales le 31 janvier 2017. Réuni en séance du 28 février 2017, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2017.

La modification ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultées au secrétariat communal.

Entretien de vos pelouses

Les beaux jours arrivant gentiment, pour des questions de bon voisinage, nous vous prions de ne pas tondre le gazon durant les heures de midi et au-delà de 21h00.

Directive du département de l'environnement et de l'équipement

Vous trouverez en annexe la directive, concernant la réglementation sur les feux, du département de l'environnement et de l'équipement.

Cette directive a pour buts :

- a) De présenter les bases légales régissant l'incinération en plein air des végétaux et rémanents de coupe de bois (forêts, haies, vergers, vignes, jardins) ;
- b) De définir les conditions pour l'octroi, par les communes, d'une autorisation dérogatoire d'incinération de déchets végétaux (appelés aussi déchets naturels) qui ne sont pas assez secs ;
- c) De fournir des informations générales sur cette thématique. ./.

Retour des déclarations d'impôt

Nous vous rappelons que les déclarations d'impôt 2016 devaient être retournées au Secrétariat communal jusqu'au 28 février 2017.

Le mercredi 29 mars et le jeudi 30 mars 2017, aura lieu une soirée de contes

Mercredi 29 mars et jeudi 30 mars 2017

Soirées contes

Organisées par l'**école primaire des Genevez**

Lieu : Centre l'Orchidée les Genevez

Heure : 20h00

Réservation obligatoire : par téléphone : 032 484.92.29 (école)
(places limitées) par mail : contact.ecole.des.genevez@gmail.com

Le Conseil communal